

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES
COMMUNE DE BEAUGEAY

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Absent représenté : 0

Absent excusé : 1

CONVOCATION EN DATE DU 01/04/2026

AFFICHAGE EN DATE DU 01/04/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le MARDI 7 AVRIL à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Beaugeay se sont réunis en séance ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire.

PRESENTS : Mesdames CRASSAT Émilie, FRANÇOIS Priscillia, GROUSSET Monique, LOBEL Cécilie, MÈGE Angéline et REBEIX Aurore.

Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAULT Wilfried, LEAU Benjamin, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis, ROSSIGNOL Joël, ROUSSEAU Laurent et THEBAULT Christophe.

ABSENT EXCUSE : Madame BOINOT Émilie

Secrétaire de séance : Monsieur FRANCESCHI David

L'ORDRE DU JOUR COMPREND 2 POINTS

- 1- Vote du Compte Financier Unique 2025
- 2- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- 3- Questions diverses

1- Vote du Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 2023 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Beaugeay ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Beaugeay ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	337 761,61 €	546 727,77 €	884 489,38 €
	Recettes réalisées (1)	B	311 855,28 €	576 070,98 €	887 926,26 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	302 147,46 €	567 293,86 €	869 441,32 €
	Dépenses réalisées (1)	E	212 867,77 €	577 091,02 €	789 958,79 €
	Restes à réaliser	f	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	98 987,51 €	-1 020,04 €	97 967,47 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-35 614,15 €	20 566,09 €	-15 048,06 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	63 373,36 €	19 546,05 €	82 919,41 €
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ / -)	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	63 373,36 €	19 546,05 €	82 919,41 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de la commune de Beaugeay pour l'exercice 2025 ;
- **ARRÊTE** les résultats tels que présentés dans ledit compte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Financier Unique présente :

- un déficit de fonctionnement de 1 020,04 €

Doit décider d'affecter le résultat :

Pour mémoire	
FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur reporté	20 566,09 €
Recettes 2025	576 070,98 €
Dépenses 2025	577 091,02 €
Résultat de l'exercice 2025	-1 020,04 €
Excédent au 31/12/2025	19 546,05 €
INVESTISSEMENT	
Déficit exercice antérieur reporté	- 35 614,15 €
Recettes 2025	311 855,28 €
Dépenses 2025	212 867,77 €
Résultat de l'exercice 2025	98 987,51 €
Excédent au 31/12/2025	63 373,36 €
Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €
Résultat cumulé 001 budget 2026	63 373,36 €
Exécution du virement section d'investissement 1068	0 €
Affectation à l'excédent reporté 002	19 546,05 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessus.

Nombre de votants : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Questions diverses

- **Boîte à livres :**

Petit rappel : le 9 juillet 2025, suite à la demande de Mme Annick Isaac concernant l'installation d'une boîte à livres sur la commune, un jeune administré avait présenté en mairie, dans le cadre de ses études, un projet en ce sens. Celui-ci avait été favorablement accueilli par les élus à l'époque.

Ce jeune administré a repris contact le 3 avril 2026 et souhaite venir présenter l'avancée de son projet.

Réponse du conseil : des membres du conseil le recevront dans le courant de la semaine.

- **Fête des voisins :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite maintenir l'organisation de la Fête des voisins, prévue cette année le vendredi 29 mai 2026.

Le conseil municipal donne son accord. La commission Vie associative « Sport et Loisirs » est chargée d'organiser les modalités de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50

Le Maire,
Joël ROSSIGNOL

Le secrétaire de séance,
Monsieur FRANCESCHI David

